

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**DU BUREAU**Bureau du **11 juillet 2013**Décision n° **B-2013-4315**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition de 2 appartements et de 2 caves formant respectivement les lots n° 718, 725, 818 et 825 de la copropriété Terraillon, situés au 32, rue Marcel Bramet et d'un garage formant le lot n° 103 de ladite copropriété, situés au 2, rue Guynemer et appartenant à M. Remzi Kisa

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4315**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de 2 appartements et de 2 caves formant respectivement les lots n° 718, 725, 818 et 825 de la copropriété Terraillon, situés au 32, rue Marcel Bramet et d'un garage formant le lot n° 103 de ladite copropriété, situés au 2, rue Guynemer et appartenant à M. Remzi Kisa**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type F4, d'environ 63 mètres carrés, situé au premier étage, formant le lot n° 718 avec les 323 / 223 840èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- un appartement de type F4, d'environ 65 mètres carrés, situé au troisième étage, formant le lot n° 725 avec les 323 / 223 840èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave, portant le n° 5, formant le lot n° 818 avec les 3 / 223 840èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave, portant le n° 12, formant le lot n° 825 avec les 3 / 223 840èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé au 32, rue Marcel Bramet, bâtiment C, escalier 5 à Bron,

- un garage formant le lot n° 103 avec les 1 / 107èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot, situé au 2, rue Guynemer, bâtiment H à Bron,

l'ensemble de ces biens appartenant à monsieur Remzi Kisa,

Aux termes du compromis, monsieur Remzi Kisa cédera les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 162 000 €, conforme à l'avis de France domaine.

L'acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximal autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 juillet 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 162 000 €, de 2 appartements et de 2 caves formant respectivement les lots n° 718, 725, 818 et 825 de la copropriété Terraillon, situés au 32, rue Marcel Bramet et d'un garage formant le lot n° 103 de ladite copropriété, situé au 2, rue Guynemer à Bron et appartenant à monsieur Remzi Kisa, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 198 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 162 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.